

RENCONTRE

M a i 2 0 0 0

Volume 21, numéro 3



DANS CE NUMÉRO

- LA COMMISSION DU NUNAVIK
- EXPÉRIENCES ET RÉFLEXIONS SUR LA JUSTICE

SENSIBILISATION AUX RÉALITÉS AUTOCHTONES



SMA, Lucie Dumas

2

Le Secrétariat aux affaires autochtones informe le public lors de salons régionaux en y participant avec des Autochtones, comme à Baie-Comeau avec le peintre Jean-Luc Hervieux.

Les populations autochtones et non autochtones vivent au Québec sur un même territoire et doivent nécessairement entretenir des rapports économiques, sociaux, politiques, etc. Cette réalité demande des efforts de part et d'autre pour harmoniser les relations et développer des partenariats.

Or, il existe une méconnaissance des uns envers les autres qui entraîne trop souvent des préjugés, de l'incompréhension et même des tensions entre les Autochtones et les non-Autochtones. Cette méconnaissance rend également plus difficile la compréhension et l'acceptation des décisions gouvernementales à l'égard des Autochtones.

Afin d'améliorer cette situation, le Secrétariat aux affaires autochtones s'est vu confier le mandat d'élaborer et de coordonner un plan d'action gouvernemental en communication, afin de mieux informer l'ensemble de la population du Québec sur la situation actuelle des Autochtones et sur les actions gouvernementales à leur égard. Ce plan d'action s'échelonne sur trois ans et sa mise en œuvre a débuté en 1999-2000. Plusieurs ministères et organismes gouvernementaux y collaboreront.

Par ailleurs, une emphase particulière est mise sur des activités de sensibilisation et d'information en région. Outre les sessions d'Initiation au Québec amérindien et inuit offertes en région, des représentants du Secrétariat participent de plus en plus aux réunions des conférences administratives régionales, et ce, de manière à ce que les différents interlocuteurs prennent en considération les particularités autochtones. De plus, des activités de communication entourent chaque signature d'ententes et chaque événement important que réalise le gouvernement du Québec en partenariat avec les Autochtones.

Ainsi, nous croyons que plus la population du Québec sera informée, meilleures sont les chances que les perceptions et les attitudes des uns envers les autres évoluent vers des rapports de plus en plus rapprochés et harmonieux.

* * * * *

Lucie Dumas, responsable des relations publiques et rédactrice adjointe de Rencontre, a pris sa retraite à la fin d'avril. Elle a contribué activement à toutes les activités de communication du Secrétariat depuis treize ans. Nous la remercions pour son professionnalisme et la passion qu'elle a mis dans son travail auprès des clientèles autochtone et non autochtone. Nous lui souhaitons bonne chance dans sa nouvelle vie.

Robert Sauvé
Secrétaire général associé

SOMMAIRE



Chry de Senaillac

Deux aînées montagnaises de Pakuashipi, sur la Basse-Côte-Nord, Véronique et Marie-Ange Mark.

Page éditoriale : Sensibilisation aux réalités autochtones	2
Les Autochtones dans le développement régional	4
Quinze nouvelles ententes	5
Québec crée la Commission du Nunavik	6
Expériences et réflexions sur la justice	8
Les coordonnateurs aux affaires autochtones	12
Des jeunes autochtones se rencontrent	14
Des décrocheurs motivés	15
Rencontre +	16
À la rencontre des jeunes	22
Publications	23

3

RENCONTRE

Mai 2000 Volume 21, numéro 3

Secrétaire général associé
aux affaires autochtones
Robert Sauvé

Rédactrice en chef
Ann Picard

Rédactrice adjointe
Lucie Dumas

Secrétaire
Marie Desrochers

Conception graphique
Indiana Marketing

Photogravure
Litho Acme-Prescom

Impression
Imprimerie Canada inc.

Distribution
Ateliers TAQ inc.

Pour le présent numéro :
Collaborateurs et collaboratrices

Stéphane Bacon,
Betsiamites

Jean-L. Dutil,
Juge à la Cour du Québec

Richard Guay,
Ministère des Régions

Maya C. Mollen,
Jeune Montagnaise

Raoul Kanapé,
Mashteuiatsh

RENCONTRE est publiée par le Secrétariat aux affaires autochtones du gouvernement du Québec. Réalisée à l'intention des Amérindiens et des Inuits du Québec et de toute autre personne intéressée par les questions autochtones, RENCONTRE diffuse des reportages et des commentaires en provenance des milieux autochtones, ainsi que de l'information sur les politiques et les programmes du gouvernement du Québec.

La reproduction partielle ou totale des articles est autorisée à condition de mentionner la source. Les œuvres et les photographies illustrant les articles ne peuvent en aucun temps être reproduites sans l'accord du Secrétariat. RENCONTRE est disponible au Secrétariat aux affaires autochtones (voir page 20) et est distribuée dans les bureaux régionaux de Communication-Québec. La revue est publiée en français et en anglais.

RENCONTRE

Secrétariat aux affaires autochtones
1050, rue des Parlementaires, 4^e étage, Québec (Québec) G1R 5Y6
Téléphone: (418) 643-3166 Télécopieur: (418) 646-4918
Site Web : <http://www.saa.gouv.qc.ca>
Courriel : rencontre@cex.gouv.qc.ca

Cette revue a été élaborée à l'initiative et sous la supervision du Secrétariat aux affaires autochtones et éditée par Les Publications du Québec.

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2000
ISSN 0709-9487
© Gouvernement du Québec, 2000

LES AUTOCHTONES DANS LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

par Richard Guay, Ministère des Régions



Des enfants en visite au musée Shaputuan à Uashat.

SM, Lucie Dumas

4

En avril 1997, le gouvernement du Québec adoptait la Politique de soutien au développement local et régional. En décembre de la même année, cette politique donnait lieu à l'adoption de la Loi sur le ministère des Régions, laquelle confirmait le mandat de concertation des conseils régionaux de développement (CRD) et leur responsabilité d'élaboration des stratégies régionales de développement.

Les CRD des 17 régions administratives du Québec sont des corporations sans but lucratif, reconnues par la Loi comme les interlocuteurs privilégiés du gouvernement pour leur région respec-

tive. Leur conseil d'administration est composé d'élus municipaux, de représentants d'organismes à vocation économique, sociale ou culturelle, de représentants de divers groupes d'intérêt tels les syndicats, les femmes, les jeunes, etc. Dans huit des treize régions où il y a des communautés autochtones, au moins un siège du conseil d'administration du CRD leur est réservé.

Un des principaux mandats des CRD est d'adopter un plan stratégique dans lequel sont déterminés les axes et priorités de développement de la région. Entre 1994 et 1998, tous les CRD ont adopté un premier plan stratégique. Sur la base de ce dernier, ils ont conclu une entente-cadre de développement avec le gouvernement. Comme ces ententes-cadres, d'une durée de cinq ans, viennent graduellement à échéance, les CRD concernés ont récemment amorcé la révision de leur plan stratégique de développement. Quelques-uns d'entre eux ont actuellement franchi cette étape : c'est notamment le cas pour les CRD de la Côte-Nord, de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Mauricie.

En général, les axes et priorités de développement retenus dans les plans stratégiques concernent l'ensemble de la population régionale, ce qui inclut naturellement les Autochtones. Cependant, l'expérience récente de planification réalisée dans quelques régions montre que les CRD ont porté une attention spéciale aux réalités des Autochtones. Dans les autres régions où le plan stratégique est en préparation, la participation autochtone aux activités de planification du CRD est souhaitable pour favoriser une réelle prise en compte de leurs particularités.

Aperçu des orientations retenues

Le plan stratégique de la Côte-Nord propose de bâtir l'unité régionale dans le respect des diversités. Les deux axes retenus pour appuyer cette stratégie concernent les Autochtones. Ils se résument comme suit :

- l'harmonisation des relations entre les communautés autochtones et non autochtones en améliorant la communication entre elles et en établissant des partenariats sur les priorités et enjeux communs;
- la protection et le soutien de la culture autochtone.

En Abitibi-Témiscamingue, le plan stratégique établit quatre objectifs d'intervention concernant les Autochtones. Ceux-ci visent à :

- favoriser le développement de partenariats économiques avec les Algonquins, les Cris et les Inuits;
- favoriser le développement des communautés algonquines en les associant aux échanges concernant la gestion intégrée des ressources naturelles, et plus particulièrement les ressources forestières et fauniques;

- développer des collaborations régionales pour répondre aux priorités en matière de santé, d'éducation et d'intégration en emploi chez les Autochtones en offrant des services de formation professionnelle aux collectivités autochtones et en s'assurant de l'adaptation des services d'enseignement supérieur en prévision de la clientèle autochtone à venir;
- développer des relations, telles les échanges interculturels, avec les communautés algonquines et avec les communautés criées.

En Mauricie, le plan stratégique fait l'analyse de la situation des communautés attikameks et en dégage les principales forces et faiblesses. De cette analyse, la région établit que l'enjeu principal pour les communautés autochtones consiste à permettre leur autodéveloppement. Pour ce faire, trois objectifs sont préconisés :

- le développement des outils et des structures de développement économique;
- le développement des compétences de la main-d'œuvre;
- le développement des services aux communautés.

QUINZE NOUVELLES ENTENTES

par Lucie Dumas

Depuis décembre 1999, quinze nouvelles ententes de partenariat ont été signées entre des communautés autochtones et le gouvernement du Québec.

Une déclaration de compréhension et de respect mutuel, une entente-cadre ainsi qu'une entente particulière ont été signées avec chacune des communautés suivantes: les Montagnais d'Essipit, les Abénaquis d'Odanak et les Hurons-Wendats de Wendake.

Dans la déclaration de compréhension et de respect mutuel, la communauté et le gouvernement s'engagent à privilégier la voie de la discussion et de la négociation en vue de l'établissement d'une relation harmonieuse et durable. L'entente-cadre constitue le cadre général dans lequel seront conclues des ententes dans différents secteurs d'intérêt commun. Quant à l'entente particulière, elle permet à la communauté signataire d'avoir accès au Fonds de développement pour les Autochtones mis sur pied par le gouvernement du Québec pour financer, selon les priorités de la communauté et en conformité avec les modalités du Fonds, des projets de développement socioéconomique dans la communauté.

À noter qu'une part importante du financement des projets, au moins 50%, doit être assumée, soit par la communauté elle-même, soit par le gouvernement fédéral ou tout autre partenaire.

Dans l'entente-cadre signée avec Essipit, les parties se sont engagées à négocier, dans une première phase, une entente particulière concernant le développement économique. D'autres secteurs ont été identifiés afin de faire l'objet de négociation dans une deuxième phase, soit la sécurité publique, la fiscalité et la taxation, la faune et les ressources naturelles.

En vertu de l'entente particulière conclue avec Essipit, le Québec rend disponible pour la communauté, une enveloppe financière de 1,3 millions de dollars sur cinq ans.

L'entente-cadre signée avec Odanak prévoit des négociations dans des secteurs d'intérêt commun, tels que la fiscalité, le code de sécurité routière, la santé et les transports, notamment en ce qui concerne l'utilisation et l'entretien des routes desservant Odanak.

Dans l'entente particulière, le Québec rend disponible pour la communauté d'Odanak une enveloppe financière de 1,4 million de dollars sur cinq ans.

Les Hurons-Wendats de Wendake et le Québec ont signé une entente-cadre prévoyant des négociations sur la gestion en partenariat et la mise en valeur des ressources forestières et

fauniques, le développement socioéconomique, la fiscalité et le territoire. De plus, cette entente-cadre assure la poursuite des négociations sur la chasse, la pêche et le piégeage. Ces négociations ont mené à la signature d'une entente sur la chasse à l'orignal, par les Hurons-Wendats, dans la réserve faunique des Laurentides. Cette entente est renégociée chaque année.



SAA, Anni Picard

Le ministre Guy Chevrette et le député Raymond Brouillet en compagnie du grand chef Wellie Picard, des autres membres du Conseil de la nation huronne-wendat et de Raymond Gros-Louis, le 17 février à Wendake.

De plus, dans l'entente particulière conclue avec Wendake, le Québec s'est engagé à rendre disponible pour la communauté une enveloppe financière de 2,3 millions de dollars sur cinq ans.

Par ailleurs, une entente particulière en matière de développement socioéconomique a été conclue avec six communautés autochtones, soit les Abénaquis de Wôlinak, les Mohawks d'Akwesasne, les Montagnais de Natashquan et de Betsiamites, ainsi que les Attikameks d'Obedjiwan et de Wemotaci.

Par ces ententes, le Québec rend disponible, sur cinq ans, une enveloppe financière qui est de 1,2 million de dollars pour Wôlinak, de 5,7 millions pour Akwesasne, de 1,9 million pour Natashquan, de 3,9 millions pour Betsiamites, de 2,9 millions pour Obedjiwan et de 2,2 millions pour Wemotaci. Ces montants sont déterminés au prorata de la population de chacune des communautés.

Ces ententes se situent dans la nouvelle approche définie dans les orientations gouvernementales du Québec adoptées en avril 1998.

QUÉBEC CRÉE LA COMMISSION DU NUNAVIK

par Lucie Dumas

Le Nunavik, immense territoire arctique de 500 000 km², est habité par quelque 9 000 Inuits qui représentent 88 % de sa population totale dont la moitié a moins de 25 ans.

Donnant suite aux discussions qui ont lieu depuis quelques années concernant un gouvernement régional au Nunavik, le gouvernement du Québec a créé, en novembre dernier, la Commission du Nunavik chargée de faire des recommandations sur la forme que pourrait prendre ce gouvernement.

Ce projet remonte en fait aux années 80. En effet, lors de la première Commission parlementaire sur les Autochtones, en 1983, les Inuits avaient souhaité l'unification de leurs nombreuses institutions mises sur pied en vertu de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, signée en 1975. Le premier ministre René Lévesque avait alors bien accueilli l'idée de la négociation d'un gouvernement régional autonome dans le nord du Québec, encourageant toutes les parties à travailler ensemble.

Après la tenue d'un référendum au Nunavik en 1987, les Inuits mettent sur pied le Comité constitutionnel du Nunavik avec lequel le gouvernement du Québec engage des discussions en 1990. Elles seront interrompues à deux reprises avant d'être relancées pour de bon en 1997, alors que le premier ministre Lucien Bouchard, en visite au Nunavik, convient avec le président de la Société Makivik, qui était alors Zebedee Nungak, de reprendre la négociation pour l'établissement d'une institution gouvernementale publique au nord du 55^e parallèle. Par la suite, la Société Makivik et le Secrétariat aux affaires autochtones ont tenu de très nombreuses rencontres, auxquelles ont aussi participé des représentants du gouvernement fédéral. Ces discussions ont mené à la signature, le 5 novembre 1999, de l'Accord politique pour la création de la Commission du Nunavik.

Mandat de la Commission

Cette Commission est chargée de faire des recommandations sur la forme, le fonctionnement et la mise en œuvre d'un gouvernement au Nunavik. Entre autres, ses recommandations porteront sur les pouvoirs, les compétences, le financement et les responsabilités d'un futur gouvernement, sur le mode d'élection, la

représentation et les responsabilités de la structure dirigeante. Elles porteront également sur un mode de consolidation des principaux organismes actuels (Administration régionale Kativik, Commission scolaire Kativik, Conseil régional de développement Kativik, etc.) De plus, la Commission devra faire des recommandations concernant les relations du gouvernement du Nunavik avec les autres gouvernements, incluant les municipalités nordiques, le gouvernement du Nunavut et tous ceux de l'Arctique, ainsi qu'avec les Cris et les non-Autochtones de la région Nord-du-Québec.



Les commissaires en tournée de consultation à Kuujuaq. De gauche à droite : Johnny N. Adams, Gérard Duhaime, Harry Tulugak, André Binette, Annie May Popert, Marc-Adélar Tremblay et Jules Dufour. Diane Gaumont est absente sur la photo.

Principes prépondérants

Les représentants du Nunavik et des gouvernements du Québec et du Canada ont établi certains principes dont la Commission doit tenir compte et qui doivent se retrouver dans ses recommandations. Tout d'abord, le gouvernement du Nunavik devra être une institution publique ouverte à tous les résidents permanents du Nunavik, qu'ils soient autochtones ou pas. De plus, ce gouvernement respectera l'autorité de l'Assemblée nationale du Québec et du Parlement canadien,

ainsi que la Charte canadienne des droits et libertés et la Charte québécoise des droits et libertés de la personne.

La Commission évaluera également quelle forme de gouvernement, qui respecte le caractère arctique du Nunavik ainsi que les liens étroits entre les Inuits du Nunavik et ceux du Nunavut, pourrait être proposée.

Les droits des Cris et des Naskapis, tels que précisés dans la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et dans la Convention du Nord-Est québécois, de même que les droits et obligations des tierces parties au Nunavik, seront respectés.

Enfin, la Commission a le mandat de consulter les Inuits et les autres Autochtones concernés, soit les Cris et les Naskapis.

Composition de la Commission

La Commission du Nunavik se compose de deux coprésidents, Harry Tulugak, nommé par la partie Nunavik, et André Binette, nommé par le Québec. Les autres commissaires sont : Annie May Popert, Diane Gaumont, Johnny N. Adams, Gérard Duhaime, Marc-Adélar Tremblay et Jules Dufour.

Harry Tulugak habite à Puvirnituq dont il a été maire de 1991 à 1993. Depuis trois décennies, il joue un rôle important dans le développement socioéconomique du Nunavik. Il a, entre autres, travaillé au sein du Comité constitutionnel du Nunavik à la fin des années 80. En 1998, il a été nommé chef négociateur pour la partie Nunavik dans la négociation de l'autonomie gouvernementale des Inuits.

André Binette est un avocat de Québec spécialisé dans le droit autochtone et le droit constitutionnel. Au début des années 90, il a été conseiller pour la Commission d'étude sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec (Commission Bélanger-Campeau) et pour la Commission d'étude des questions afférentes à l'accession du Québec à la souveraineté. Il est l'auteur de plusieurs publications juridiques dont *Le droit à l'autodétermination des peuples autochtones et du peuple québécois*.

Annie May Popert est très active dans le domaine de l'éducation au Nunavik. Entre autres, elle a été directrice générale de la Commission scolaire Kativik de 1983 à 1993.

Diane Gaumond est adjointe au sous-ministre adjoint aux affaires juridiques et législatives du ministère des Affaires municipales et de la Métropole. Elle collabore à la révision des lois municipales et a rédigé plusieurs projets de politiques touchant le domaine municipal.

Johnny N. Adams, homme d'affaires, est président de l'Administration régionale Kativik, président du Conseil régional Kativik et adjoint au maire de Kuujuaq.

Gérard Duhaime, chercheur de réputation internationale, est directeur du Groupe d'études inuit et circumpolaires et titulaire de la Chaire Louis-Edmond-Hamelin à l'Université Laval. Il a publié nombre d'ouvrages sur le développement du nord et sur les Autochtones.

Marc-Adélar Tremblay est le fondateur du Département d'anthropologie de l'Université Laval et de la Société canadienne de sociologie et d'anthropologie. Il a participé à de nombreux travaux de recherche sur les Autochtones et a été, entre autres, président de l'Association universitaire canadienne d'études nordiques.

Jules Dufour, professeur à l'Université du Québec à Chicoutimi, a été commissaire pour le Comité fédéral d'examen du projet Grande Baleine et expert-conseil pour la Commission d'enquête fédérale-provinciale sur le projet de la rivière Sainte-Marguerite. Il a aussi effectué plusieurs travaux dans le domaine du développement nordique.

Les travaux en cours

La première session de travail des commissaires a eu lieu à la mi-décembre 1999. On prit alors la décision de tenir des audiences publiques dans chacun des 14 villages du Nunavik. La Commission tenait à entendre les habitants de ces villages qui sont

les premiers concernés par ce projet d'autonomie gouvernementale. Une documentation de base a été expédiée aux résidents du Nunavik qui ont pu venir s'exprimer sur chaque aspect du projet.

La tournée de consultation a débuté à la fin de janvier 2000 dans les villages de Kangiqsualujuaq, Quaqtaq, Kangirsuk, Aupaluk et Tasiujaq. La Commission rencontrait d'abord les représentants municipaux et les étudiants du secondaire. Ensuite, l'ensemble de la population du village était invitée à échanger des opinions, à faire des suggestions ou à exprimer des préoccupations. Les principaux sujets abordés furent le développement économique et la création



La Commission a échangé avec les élèves du secondaire dans chaque communauté visitée.

d'emplois sous le nouveau gouvernement, la place de ce gouvernement dans un éventuel Québec souverain et toutes les questions touchant la jeunesse et la formation.

D'autres préoccupations sont de niveau local. Par exemple à Quaqtaq où il y a plusieurs chasseurs de bélugas, on se demande quels pouvoirs aura le futur gouvernement au Nunavik sur les ressources hors des limites territoriales. À Kangiqsualujuaq, situé près de la frontière du Labrador, les habitants veulent s'assurer que les liens qu'ils ont établis avec les Inuits du Labrador soient préservés.

Deux autres tournées de consultation ont été tenues, soit du 20 au 28 février à Kangiqsujuaq, Salluit, Ivujivik et Kuujuaq, et fin mars dans les villages de Puvirnituq, Inukjuak, Umiujaq et Kuujuarapik. Les commissaires prévoient aussi se rendre dans le village cri de Whapmagoostui et dans le village naskapi de Kawawachikamach, les deux seules communautés autochtones qui ont des droits au nord du 55^e parallèle, en vertu respectivement de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et de la Convention du Nord-Est québécois. De plus, la Commission a entrepris une consultation de tous les ministères et organismes gouvernementaux concernés.

En raison de l'ampleur de la tâche, le mandat de la Commission du Nunavik qui devait se terminer en juillet 2000 a été prolongé jusqu'à décembre.

EXPÉRIENCES ET RÉFLEXIONS SUR LA JUSTICE

par **Jean-L. Dutil**,
juge à la Cour du Québec

Je me demandais bien ce que je faisais, en ce matin de janvier 1992, à Kangiqsualujjuaq, un village inuit du Nunavik. Dans la salle de classe qui nous servait pour les audiences, des gens étaient assis sur le sol et me fixaient. Ils parlaient un langage guttural assimilable à nul autre. Des femmes, encore très jeunes, avaient avec elles leur jeune enfant qui logeait dans le capuchon de leur amauti, le manteau qu'elles portent en hiver. Elles le berçaient en se balançant. D'autres allaitaient placidement leur nouveau-né. J'étais au Québec mais j'aurais pu croire que j'étais dans une contrée aussi lointaine que la Mongolie.

L'espace d'un instant, j'ai eu un soupçon, j'ai douté de moi. J'étais le juge. Je devais peser leurs actions, les évaluer et pour cela, je devais les comprendre. Comment moi, qui avais été formé à un droit d'origine européenne, pouvais-je apporter une justice compréhensible et acceptable à ces personnes qui me semblaient si lointaines? J'étais en plein choc culturel.

Ces gens étaient des Canadiens comme moi et leurs racines en sol d'Amérique étaient plus profondes que les miennes puisque leurs ancêtres y avaient pris pied depuis 5000 ans. C'étaient des êtres humains qui paraissaient différents, mais ils étaient à la poursuite du bonheur, comme moi, comme tous les terriens, après tout. Je jetai un coup d'œil à Atasi, mon interprète inuit né dans un igloo et élevé comme un nomade jusqu'à ce qu'il quitte le Nunavik pour une école de l'extérieur où il apprit l'anglais. Rassuré, j'ordonnai qu'on appelle le rôle du jour.

J'ai toujours aimé les grands espaces. Ayant été pilote de brousse pendant plus de 20 ans, j'avais connu le Nord qui a toujours

agi sur moi comme un aimant. Mon ami, le juge Jean-Charles Coutu, était alors juge coordonnateur pour la Cour itinérante du district de l'Abitibi, dont le greffe est situé à Amos. J'exprimai mon intention de l'aider dans le Nord. Certaines formalités réglées, je devins l'un des juges itinérants de la Cour du Québec pour le district d'Abitibi.

Deux cours itinérantes

Il y a deux cours itinérantes au Québec. La première dessert les Inuits vivant dans 14 villages sur les côtes de la baie d'Hudson et de la baie d'Ungava, ainsi que sept communautés criées situées le long de la baie James et à l'intérieur des terres. Nulle liaison terrestre ne relie ces communautés et les distances à parcourir pour s'y rendre sont énormes. Entre Montréal et Kuujuarapik, en passant par Val-d'Or et Radisson, on compte 1800 km aériens et de Kuujuarapik à Kangiqsualujjuaq, un autre 2000 kilomètres.

La deuxième cour itinérante est située à Sept-Îles, à quelque 1000 km au nord-est de Montréal. Elle dessert les villages non autochtones et les communautés montagnaises de la Basse-Côte-Nord du Saint-Laurent. Cette cour se rend aussi à Schefferville pour desservir les Montagnais de Matimekoshe et les Naskapis de Kawawachikamach. J'ai siégé chez les Inuits pendant près de cinq ans et présentement je siége chez les Montagnais et les Naskapis.

La Cour est souvent logée dans des endroits où chacun doit acheter les victuailles et faire la cuisine. Il m'a toujours semblé que j'étais très souvent de corvée pour laver la vaisselle. C'est faire preuve de grande humilité, vous pouvez en être sûr, que de laver l'assiette d'un avocat avec qui vous avez généralement maille à partir, jour après jour!

Il faut souvent siéger le soir en raison des rôles très chargés et des délais pour la traduction. Plusieurs Autochtones, en particulier chez les Inuits et les Naskapis, ne parlent que leur langue maternelle. Tout doit être traduit, ce qui rallonge les débats considérablement.

La température très froide ou la brume très dense, selon les saisons, conditionne nos voyages. De plus, nous devons parfois siéger dans des salles glaciales. Il m'est arrivé d'avoir de la difficulté à écrire, car le froid épaississait l'encre de mon stylo-bille.

Je me rappelle un certain jour du mois d'août 1995 où la Cour s'est littéralement perdue en se rendant à Puvirnituk. Mon avion avait dû se poser à Inukjuak à cause d'un problème technique,



Le juge Dutil a implanté les cercles de consultation chez les Inuits du Nunavik.

le juge Coutu avait dû atterrir à Kuujjuarapik à cause de la brume et le greffier était retenu à Radisson pour la même raison. On ne peut compter le nombre de fois où, à la dernière minute, on n'a pu se rendre dans une communauté, à cause des problèmes de température.



La Cour itinérante siégeait à Schefferville au début de mars.

Dans d'autres cas cependant, il y aurait lieu d'envisager l'apport des communautés lors du prononcé des sentences. Une telle façon de procéder ne pourrait que les aider à se prendre davantage en main et à se responsabiliser vis-à-vis leurs concitoyens qui ont des problèmes.

Le juge est bien haut sur sa pyramide

Le taux de criminalité est différent d'une communauté à l'autre chez les Autochtones. Il s'agit généralement d'actes de violence, d'agressions, d'agressions sexuelles et de méfaits. Il y a peu de vol d'argent. L'alcool et les drogues pernicieuses, comme le PCP, agissent souvent comme éléments catalyseurs dans beaucoup de crimes. Il est évident que les Autochtones ont des problèmes et les Inuits davantage que les Amérindiens des communautés plus au sud.

Beaucoup d'Autochtones étaient nomades, autrefois. Aujourd'hui, ils sont sédentaires et on leur a imposé notre loi, notre façon de concevoir le châtement, la peine ou la sanction et de résoudre les conflits. Avant l'arrivée des Blancs, les communautés étaient restreintes et le climat social avait une importance primordiale. On ne recherchait pas nécessairement un coupable pour le punir. Toute mesure qui était prise contre un individu qui troublait la communauté n'avait pour but que de rétablir la paix à l'intérieur de la communauté, uniquement pour survivre. Ainsi, il devenait nécessaire que les membres de la communauté s'impliquent dans le processus lorsqu'un des leurs devenait trop dérangeant.

Leur justice ancestrale est une justice parallèle, comparativement à notre système de justice qu'on pourrait qualifier de pyramidal. Pour l'Autochtone, le juge est bien haut sur sa pyramide. Il en est séparé par le personnel de la Cour, le greffier et les avocats. Au surplus, ce même juge qui doit décider de son sort est un étranger, d'une race différente, qui très souvent ne parle même pas la même langue que lui. Je me demande comment, moi, je réagis dans les circonstances.

En général, les Autochtones acceptent bien nos lois et se soumettent à notre processus judiciaire, bien qu'ils aient une certaine difficulté à le comprendre. Toutefois, lorsque les accusés plaident coupables ou sont déclarés coupables, les communautés voudraient être consultées par le juge lors de l'imposition des sentences. Quant à moi, je suis absolument de leur avis et je favorise cette façon d'agir, en ayant beaucoup de dialogue avec eux avant l'imposition de la sentence. Disons qu'il y a des cas lourds où les communautés ne désirent pas être consultées pour l'imposition des sentences. Elles préfèrent que le juge dispose de la cause selon ses normes et les libère de la présence du délinquant.

Une transformation trop rapide

Certaines communautés font face à de nombreux et graves problèmes qu'on ne peut comprendre qu'en évaluant l'impact de la transformation trop rapide de leur genre de vie. Alors que la plupart des peuples ont évolué à un rythme leur permettant de digérer les transformations au cours des années ou même des siècles, les Autochtones ont été propulsés, en moins de 40 ans, de l'âge de pierre à l'âge de l'Internet.

La venue de la télévision est l'une des causes qui a démotivé une quantité considérable de jeunes Inuits et Amérindiens. Ils ont cessé de s'identifier au chasseur valeureux, leader de clan, et se sont désintéressés des activités traditionnelles, avec comme résultat que beaucoup d'entre eux ne font absolument rien, ne démontrent aucun intérêt ni pour les études, ni pour le travail, ni pour les activités traditionnelles de chasse. Ils ne se sentent pas bien dans leurs communautés et ils n'ont pas d'espoir de survie à l'extérieur. Ils sont victimes d'acculturation.

Le suicide

Le taux de suicide est effarant. D'ailleurs, les jeunes en parlent souvent, particulièrement sur la côte de la baie d'Hudson. Cela constitue parfois un mode de chantage qui ne doit pas être pris à la légère. On a banalisé le suicide et il est devenu le compagnon d'une certaine jeunesse découragée et désorientée, fortement affectée par l'absorption d'alcool, d'inhalants comme l'essence, le butane, le propane ou autres produits hallucinants.

À Kuujjuarapik, sur la baie d'Hudson, j'instruisais, en vue d'un placement, le cas d'un jeune adepte de produits hallucinants qui avait tenté de se suicider. En plein milieu de l'instruction, on m'a demandé une suspension de l'audience : les parents du mineur devaient regagner leur domicile car leur autre fils venait de se suicider.

Si les Autochtones pouvaient s'immiscer dans le processus sentenciel, ils se responsabiliseraient davantage et nul doute que la criminalité baisserait considérablement. Ceci ne doit pas être l'œuvre d'un juge isolément. Tout un système doit être mis en place.

Des cercles de consultation

Dans des régions majoritairement autochtones, comme au Yukon, l'innovation de certaines méthodes pour amener les commu-

nautés à s'occuper davantage de leurs délinquants a apporté d'heureux résultats. Dans certaines provinces de l'Ouest, on fait de plus en plus de cercles de consultation. J'ai moi-même tenté certaines expériences avec les communautés. J'ai tenu des cercles à plusieurs reprises et je dialogue avec les représentants des comités de justice. Je constate que les populations autochtones veulent collaborer avec la Cour.

Dans notre droit, pour une infraction au Code criminel correspond toujours une peine. On a même catalogué les peines en regard de chaque infraction. La philosophie autochtone est totalement différente. La réconciliation, le pardon et la réintégration dans le milieu constituent la base du plan d'intervention, lorsque les communautés décident d'aider un des leurs.

La collaboration des Autochtones à notre système de justice ne signifie pas qu'il faille immédiatement mettre de côté le droit euro-canadien-québécois. C'est surtout dans la prise de décisions en matière de sentence et dans l'exécution de ces sentences que les considérations multiculturelles prennent toute leur signification. Divers organismes, comme les comités de justice et les cercles de consultation peuvent aussi jouer un rôle primordial dans l'administration de la justice au nord du Québec.

Si une sentence est donnée à la suite des recommandations des membres de sa communauté, l'accusé sera sans doute davantage disposé à amender sa conduite. S'il écope d'une sentence d'emprisonnement, il aura besoin de leur aide à son retour dans la communauté afin de ne pas récidiver.

Présentement, les juges sont assez démunis quant aux sentences à imposer aux Autochtones. On donne parfois des peines d'emprisonnement, des sursis, on impose des amendes ou des périodes de probation avec ou sans travaux communautaires. Si l'effet recherché est d'empêcher la récidive, il n'est pas atteint à l'heure actuelle car elle est quasi habituelle.

Il y a sans doute lieu d'être plus inventif dans nos sentences et l'apport de certains membres de la communauté peut s'avérer une ressource précieuse. On peut penser à des ordonnances comme l'obligation pour un chasseur de nourrir une famille démunie et, pour un jeune homme, de s'initier aux activités traditionnelles avec des gens expérimentés au lieu de flâner, à rendre

certain services à des gens âgés, comme par exemple, de leur fournir du bois de chauffage. Les avenues sont multiples.

Au lieu d'amendes, j'impose généralement, avec le consentement des intervenants, des donations à des organismes communautaires locaux, à titre de réparation. Je discute beaucoup avec les maires et les chefs de bande des communautés ainsi qu'avec les travailleurs sociaux, de la situation délictuelle générale dans leur communauté.

Créer des comités de justice

Un autre moyen de permettre aux Autochtones d'être réellement partie au processus sentenciel serait de les aider à créer leurs comités de justice et ensuite, de collaborer avec eux. À

titre d'exemple, je voudrais illustrer ici comment on a créé un comité de justice chez les Naskapis. Nous avons réuni la population, un soir, au sous-sol de l'église, à l'endroit où nous tenons les séances de la Cour. J'ai expliqué aux gens que le comité de justice aide à prévenir le crime, conseille le juge lors de l'imposition des sentences, fait un suivi des personnes condamnées, aide un contrevenant à réintégrer la communauté et fait toute autre recommandation appropriée. Plusieurs questions ont été posées et nous

sommes partis en offrant de nous rencontrer à nouveau durant la semaine, s'ils avaient besoin de plus d'information et s'ils décidaient de former un tel comité. Ce qui fut fait.

Les membres du comité se rencontrent sur une base régulière, font un suivi des individus condamnés et examinent une variété de projets communautaires en matière de justice. L'an dernier, par exemple, le Comité a pris possession d'un camp de pêche où on peut envoyer les jeunes contrevenants avec des aînés. Ce camp peut aussi servir comme centre de réflexion pour les contrevenants adultes, voulant changer de vie.

Le comité de justice de Kawawachikamach a été formé à la fin de l'année 1995. J'ai demandé à la Sûreté du Québec de me fournir des statistiques sur le nombre de plaintes enregistrées chaque année à Kawawachikamach. On a constaté, en 1996, une diminution générale de la criminalité de 26 % concernant la violence et de 53 % pour ce qui est des agressions. Il indique aussi que les dommages à la propriété ont diminué de 42 % et les manquements aux conditions de liberté de 25 %. Pour les années 1997 et 1998, une



Le juge Dutil en compagnie du président du Comité de justice de Kawawachikamach, Mike Sandy, d'un membre de ce comité, Thomas Einish, et du travailleur parajudiciaire pour Kawawachikamach et Matimekosk – Lac-John, Rodrigue McKenzie.

baisse générale de la criminalité a aussi été notée. Le rapport attribue cette situation, en partie, à l'attitude de la Cour qui applique une justice communautaire.

Vers une justice communautaire

Il m'est arrivé de penser et de rêver parfois que la justice communautaire et réparatrice pourrait peut-être porter des fruits dans notre propre système. J'ai osé, bien timidement, faire une expérience à Québec même. Un individu d'environ 45 ans comparait devant moi et plaidait coupable à des infractions de voies de faits, d'entrave au travail d'un policier, de méfaits et d'avoir troublé la paix. Tout cela était survenu un soir, dans un bar, alors que l'individu était en état d'ébriété.

L'accusé comparait seul, avait plaidé coupable et n'avait aucun antécédent judiciaire. J'ai compris après l'avoir questionné qu'il passait des moments difficiles à cause d'une procédure de divorce. J'ai décidé de reporter ma sentence en demandant de



Le procureur de la Couronne, Me Éric Morin, le sergent Renaud Ringuette, responsable du poste de la Sûreté du Québec à Schefferville, Moïse et Tommy Vollant, respectivement chef constable et constable de Matimekosch – Lac-John lors d'une audience de la Cour itinérante à Schefferville.

convoquer les membres de sa famille pour le jour de la sentence.

Le jour dit, les frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs se présentent. Je leur explique que l'accusé a des difficultés, ce qu'ils ignorent, et qu'il a besoin d'eux. Un beau-frère, qui a des billets pour le hockey, offre de l'inviter les samedis soirs. Sa sœur aînée veut bien organiser des dîners de famille les fins de semaine. Bref, la famille prend ses responsabilités et lui offre l'aide dont il a besoin. Ce n'est pas un criminel que j'ai devant moi, mais un indi-

vidu qui a violé la loi alors qu'il était en détresse et la famille est prête à l'aider. Je suis persuadé que je ne reverrai jamais cet individu en Cour.

Les cercles de consultation avec des familles, des amis intimes pourraient contribuer à faire baisser le taux de criminalité. Les juges auraient quand même leur rôle à jouer. Notre système judiciaire pourrait-il évoluer en ce sens?

LES LEÇONS DE L'ARRÊT GLADUE, SELON LE JUGE DUTIL

Le jugement de la Cour suprême du Canada rendu en 1999, dans l'arrêt Gladue, est un message on ne peut plus clair envoyé aux juges et aux avocats et autres intervenants de la justice. En expliquant de façon rigoureuse l'article 718.2 e) du Code criminel, la Cour dit aux juges qu'il est de leur obligation d'en respecter intégralement les dispositions et elle a voulu qu'on cesse toute injustice sociale à l'égard des Autochtones.

L'article 718.2 se lit ainsi : « Le Tribunal détermine la peine à infliger, compte tenu des principes suivants :

(.....)

d) l'obligation, avant d'envisager la privation de liberté, d'examiner la possibilité de sanctions moins contraignantes lorsque les circonstances le justifient;

e) l'examen de toutes les sanctions substitutives applicables qui sont justifiées dans les circonstances, plus particulièrement en ce qui concerne les délinquants autochtones. »

La Cour suprême, dans Gladue, stipule que les dispositions de 718.2 e) doivent s'appliquer aux Autochtones où qu'ils vivent. Les Autochtones ont des mœurs tellement différentes des nôtres qu'ils se retrouvent souvent dans les centres de détention sans même comprendre ce qui leur arrive. Ils ne comprennent pas qu'ils doivent quitter leurs territoires de chasse pour une citation et ils voient leur arrestation comme une injustice.

Dans Gladue, la Cour reconnaît bien des injustices envers les Autochtones dont, à la page 721 : « Notre Cour a souligné récemment dans R. c. Williams, [1998] 1 R.C.S. 1128, au par. 58, que les préjugés contre les Autochtones sont largement répandus au Canada et qu'il y a preuve que ce racisme largement répandu s'est traduit par une discrimination systématique dans le système de justice pénale. »

À la page 734, la Cour écrit : « Dans le même temps, il faudra se rappeler dans chaque cas que cette directive de tenir compte des circonstances particulières découle des injustices criantes dont les Autochtones sont actuellement victimes dans le système de justice pénale. Elle traduit la réalité de l'aliénation vécue par bon nombre d'Autochtones par rapport à un système qui, souvent, ne reflète pas leurs besoins ou leur perception de ce qui serait une peine appropriée. »

En tout premier lieu, les juges ont un rôle primordial à jouer pour éviter de telles injustices. Avant d'opter pour une peine d'emprisonnement, le juge devra examiner les autres avenues possibles et savoir si sa communauté est prête à le recevoir et à l'aider.

Il y a plusieurs façons de permettre aux Autochtones de participer à l'imposition des sentences, comme les cercles de consultation, les comités de justice, etc. Les avocats, particulièrement ceux de la Couronne, les agents de probation et l'accusé lui-même doivent fournir aux juges toute l'information dont il a besoin. À défaut, c'est le devoir du juge de s'enquérir de la situation et des possibilités offertes à l'accusé.

LES COORDONNATEURS AUX

Des coordonnateurs et coordonnatrices désignés dans divers ministères et organismes s'occupent expressément des dossiers con- action auprès des diverses instances administratives, centrales et régionales. Ils participent également à la négociation des ententes de resp- pouvez rejoindre si vous désirez des renseignements touchant leur secteur.

AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES

Louis Lecours
Direction des politiques institutionnelles
et constitutionnelles
Secrétariat aux affaires
intergouvernementales canadiennes
Édifice H, bureau 2.719
875, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 4Y8
Téléphone : (418) 646-5921
Télécopieur : (418) 643-1138

AFFAIRES MUNICIPALES ET MÉTROPOLE

Daniel Gaudreau
Bureau du sous-ministre
Ministère des Affaires municipales
et de la Métropole
20, rue Pierre-Olivier-Chauveau, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : (418) 691-2040
Télécopieur : (418) 644-9863

AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION

Yvon Laviolette
Direction de la planification
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation
200, chemin Ste-Foy, 12^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
Téléphone : (418) 380-2100, poste 3039
Télécopieur : (418) 380-2171

CONSTRUCTION

Yves Dusseault
Commission de la construction du Québec
3530, rue Jean-Talon Ouest
Montréal (Québec) H3R 2G3
Téléphone : (514) 341-7740, poste 6276
Télécopieur : (514) 341-3302

CULTURE ET COMMUNICATIONS

Michel Noël
Bureau des sous-ministres
Ministère de la Culture
et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc 3C
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : (418) 528-0610
Télécopieur : (418) 643-5637

CURATEUR PUBLIC

Louis É. Prévost
Direction territoriale Sud
Curateur public du Québec
201, place Charles-Le Moyne
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : (450) 928-8800
Sans frais : (800) 663-8174
Télécopieur : (450) 928-8850

ÉDUCATION

Paul Rémillard
Coordination des affaires autochtones
Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière, 13^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : (418) 643-6242
Télécopieur : (418) 643-4448

EMPLOI

Normand Malo
Emploi-Québec
800, Place-Victoria, bureau 2900
Case postale 100
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : (514) 864-8237
Télécopieur : (514) 864-3239

ENVIRONNEMENT

FAUNE ET PARCS

Gilles Harvey
Direction des affaires autochtones
Ministère de l'Environnement ou
Société de la faune et des parcs du Québec
Édifice Marie-Guyart, 11^e étage
675, boul. René-Lévesque Est, boîte 63
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3835, poste 4102
Télécopieur : (418) 528-0834

FAMILLE ET ENFANCE

Jacinte Roberge
Ministère de la Famille et de l'Enfance
1050, rue des Parlementaires, 7^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z8
Téléphone : (418) 644-7725
Télécopieur : (418) 528-2009

FINANCES

André Brindamour
Direction de la tarification et des
politiques autochtones
Ministère des Finances
12, rue Saint-Louis, bureau B-22
Québec (Québec) G1R 5L3
Téléphone : (418) 691-2282
Télécopieur : (418) 644-5262

FORÊT

Jean-François Gravel
Service des relations avec les Autochtones
Ministère des Ressources naturelles
(Forêt Québec)
880, chemin Ste-Foy, 10^e étage
Québec (Québec) G1S 4X4
Téléphone : (418) 627-8658, poste 4528
Télécopieur : (418) 528-1278

AFFAIRES AUTOCHTONES

et les Autochtones. Ils appuient le Secrétariat aux affaires autochtones dans la mise en œuvre des orientations gouvernementales et dans son utilisation et de développement lorsque leur ministère ou organisme est concerné. Vous trouverez ci-contre la liste de ces personnes que vous

HABITATION

Claude Desmeules

Directeur de l'amélioration de l'habitat
Société d'habitation du Québec
Aile Louis-Alexandre-Taschereau, 3^e étage
1054, rue Louis-Alexandre-Taschereau
Québec (Québec) G1R 5E7
Téléphone : (418) 643-1593
Télécopieur : (418) 643-7162

HYDRO-QUÉBEC

Michel Blais

Relation avec les communautés autochtones
Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest, 2^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Téléphone : (514) 289-2211, poste 2925
Télécopieur : (514) 289-2523

INDUSTRIE ET COMMERCE

Laurent Brunet

Direction de l'entrepreneuriat et des
relations interministérielles
Ministère de l'Industrie et du Commerce
710, place d'Youville, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 4Y4
Téléphone : (418) 691-5698, poste 4228
Télécopieur : (418) 643-0221

JUSTICE

Jacques Prigent

Service aux communautés autochtones
Direction générale des services
de justice
Ministère de la Justice
1200, route de l'Église, 7^e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 4M1
Téléphone : (418) 643-4464
Télécopieur : (418) 644-9968

RÉGIONS

Réjean Morissette

Ministère des Régions
1050, rue des Parlementaires, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5Y6
Téléphone : (418) 643-0060, poste 230
Télécopieur : (418) 528-2782

RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET IMMIGRATION

Sylvaine Hénissart

Ministère des Relations avec les citoyens
et de l'Immigration
360, rue Mc Gill, RC 03
Montréal (Québec) H2Y 2E9
Téléphone : (514) 864-3517
Télécopieur : (514) 864-3629

RELATIONS INTERNATIONALES

Christian Deslauriers

Direction des organisations internationales
Ministère des Relations internationales
525, boul. René-Lévesque Est, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5R9
Téléphone : (418) 649-2320
Télécopieur : (418) 649-2403

RESSOURCES NATURELLES

Nathalie Camden

Direction des affaires autochtones
Ministère des Ressources naturelles
5700, 4^e Avenue Ouest, bureau A-313
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1
Téléphone : (418) 627-6254, poste 3098
Télécopieur : (418) 643-3954

REVENU

André Forget

Direction générale de la législation
et des enquêtes
Ministère du Revenu
Complexe Desjardins, secteur D-261RO
C.P. 5000, succ. Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1A7
Téléphone : (514) 287-8285
Télécopieur : (514) 285-3907

SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Daniel Carignan

Direction des relations avec les clientèles
Commission de la santé et de la sécurité du travail
Case postale 6056, succ. Centre-ville
1199, rue de Bleury, 2^e étage
Montréal (Québec) H3C 4E1
Téléphone : (514) 873-6827
Télécopieur : (514) 864-9214

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

Jean-Maurice Paradis

Direction générale des affaires ministérielles
et extraministérielles
Ministère de la Santé et des Services sociaux
1075, chemin Sainte-Foy, 14^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1
Téléphone : (418) 643-6462
Télécopieur : (418) 643-9217

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Richard Garand

Direction générale des affaires policières,
de la prévention et des services de sécurité
Ministère de la Sécurité publique
2525, boul. Laurier, 6^e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 2L2
Téléphone : (418) 646-3776
Télécopieur : (418) 646-5427

SOLIDARITÉ SOCIALE

François Lussier

Direction générale des politiques
Ministère de la Solidarité sociale
425, rue Saint-Amable, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1
Téléphone : (418) 646-2594
Télécopieur : (418) 643-0019

TOURISME

Louise Séguin

Direction de la recherche et
du développement
Tourisme Québec
900, boul. René-Lévesque Est, bureau 400
Québec (Québec) G1R 2B5
Téléphone : (418) 643-3184
Télécopieur : (418) 646-0549

TRANSPORTS

François Beaudry

Ministère des Transports
Place-Haute-Ville
700, boul. René-Lévesque Est, 29^e étage
Québec (Québec) G1R 5H1
Téléphone : (418) 643-7604
Télécopieur : (418) 643-9836

DES JEUNES AUTOCHTONES SE RENCONTRENT

par Maya C. Mollen

Le Sommet du Québec et de la jeunesse a eu lieu à Québec en février dernier. Pour préparer la participation des Autochtones à cet événement, le Secrétariat aux affaires autochtones et l'Assemblée des premières nations du Québec et du Labrador (APNQL) ont tenu une rencontre le 30 janvier 2000.

Les nations autochtones étaient presque toutes au rendez-vous. Au total, on comptait environ une centaine de jeunes autochtones. Fait à noter, le groupe de jeunes était composé d'autant de filles que de garçons.

Présidé par Ghyslain Picard, chef régional de l'APNQL, la réunion s'est ouverte par un discours du ministre délégué aux Affaires autochtones, Guy Chevrette, suivi des allocutions des représentants du Sommet du Québec et de la jeunesse qui ont expliqué aux jeunes autochtones les quatre thèmes principaux du Sommet qui faisaient l'objet d'ateliers.

Le but de cette rencontre préparatoire était de consulter les jeunes au sujet de leur éventuelle participation au Sommet. Ces derniers ont d'abord exprimé leur mécontentement au sujet du temps insuffisant dont ils disposaient pour se préparer à l'événement. Ils ont également souligné les rares places que le Sommet leur offrait. Les jeunes autochtones ont de plus rappelé aux organisateurs que leurs préoccupations pouvaient différer de celles des jeunes Québécois et Québécoises. Toutefois, au sujet du Sommet, ils ont semblé partager les mêmes appréhensions que plusieurs autres groupes de jeunes non autochtones.

Les opinions exprimées autour de la table allaient d'un certain inconfort à une tentative de concilier les réalités autochtones et non autochtones. Le débat a surtout porté sur la problématique de la représentation au Sommet, les Autochtones se demandant s'ils devaient participer ou non. Ils se sont entendus pour participer dans la mesure où la diversité des nations était respectée.

D'autre part, étant donné qu'un des objectifs de cette rencontre était de nommer des représentants, les jeunes ont choisi



Une centaine de jeunes autochtones ont fait preuve d'une écoute intéressée de l'opinion de chacun, lors de la réunion du 30 janvier dernier.

une personne par nation pour les représenter au Sommet. À cette délégation se sont ajoutés les sièges du Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec et de l'association Femmes autochtones du Québec.

Le Sommet de février a permis à des jeunes venant de nations, de régions et de milieux différents et ayant chacun des cheminements distincts de se rapprocher et de s'entendre sur des points communs. L'exercice a aussi permis de

créer des liens avec les jeunes de la société québécoise et ainsi franchir un pas de plus au-delà des préjugés.

La délégation de jeunes, inscrite sous la bannière de l'APNQL, a également manifesté son appui envers les jeunes Inuits présents. Un moment émouvant du Sommet fut lorsque Pita Aatami, président de la Société Makivik, a demandé un moment de silence en mémoire des Inuits qui se sont suicidés.

Après deux journées de travail et de nombreuses discussions, le groupe de jeunes autochtones a décidé de se retirer. La décision de quitter le Sommet avait pour but de montrer que le format du Sommet actuel ne correspondait pas à la diversité des premières nations. Les jeunes ont cependant insisté sur le fait qu'ils ne partaient pas en claquant la porte mais bien pour signifier leur malaise face au format de la rencontre.

La décision de faire un Sommet pour la jeunesse autochtone s'inscrit d'ailleurs dans cet ordre de pensée. À cet égard, l'association Femmes autochtones du Québec a souligné que des démarches ont été entreprises afin de favoriser la création d'un organisme pour la jeunesse autochtone du Québec. Les jeunes Autochtones vivent dispersés à la grandeur du territoire québécois. Il n'existe pas encore d'organisation pour les regrouper. Le Sommet du Québec et de la jeunesse aura servi à mettre au jour le besoin des jeunes Autochtones de se regrouper et de s'organiser pour mieux établir ou rétablir le dialogue avec l'ensemble des jeunes de la société québécoise.

DES DÉCROCHEURS MOTIVÉS

Texte et photo d'Ann Picard

Tu as arrêté d'étudier pendant au moins un an; tu désires reprendre tes études dans un milieu autochtone; tu veux réaliser un rêve, le Centre de développement de la formation et de la main-d'œuvre huron-wendat t'attend.

Ce centre, qui existe depuis quatre ans, offre des programmes de formation à temps plein aux Autochtones francophones. Environ 70 élèves, de 17 à 48 ans, fréquentent chaque année le centre situé à Wendake, en banlieue de Québec.

Retourner aux études lorsqu'on est adulte engendre une prise en charge de sa propre vie. Le centre vise à acquérir un niveau académique suffisant pour intégrer une formation professionnelle, poursuivre à un niveau supérieur ou intégrer le marché du travail.

Un apprentissage individualisé

À son arrivée, l'élève est évalué et entreprendra son rattrapage dans les différentes matières de base selon le niveau atteint. Montagnais, Hurons et Attikameks se côtoient et suivent un enseignement personnalisé de la première à la dernière année du secondaire, ce qui signifie que chaque personne va à son rythme.

Les personnes rencontrées lors de notre visite démontraient beaucoup d'enthousiasme, de dynamisme et de la détermination. « La plupart des élèves ont connu une période sombre dans leur vie, que ce soit des problèmes de dépendance, des difficultés d'intégration au marché du travail, des échecs scolaires répétés, pourtant, aujourd'hui, ils sont fiers d'eux », explique Julie B. Vincent, directrice du centre, section formation. On sent qu'ils ont un but dans la vie et que leurs rêves sont à portée de main.

Marilyn Duchesneau de Wendake veut faire son cours de techniques policières dès qu'elle aura terminé son cours secondaire. Hervé McKenzie de Matimekosh vise la réussite d'une cinquième année du secondaire. « Sans cela, dit-il, je ne peux me trouver de bons emplois et j'aimerais travailler dans ma communauté. » La Montagnaise Anne Rock a, pour sa part, quitté Maliotenam avec ses quatre enfants pour reprendre ses études dans un autre milieu, plus inspirant pour elle. Un de ses enfants étudie avec elle au centre. Âgée de 39 ans, elle voudrait un emploi dans le domaine de la formation pour aider d'autres étudiants.

Henri Canapé, 38 ans, de Betsiamites, sait qu'il aime travailler à l'extérieur; il a repris ses études en vue de travailler dans le domaine de l'arpentage ou de la foresterie. Rhunda Newashish de Wemotaci était retournée aux études secondaires dans une école non-autochtone. Elle sentait une forme de racisme car les autres étudiants ne lui parlaient pas. Depuis qu'elle est au centre, elle se trouve vraiment bien intégrée et soutenue. Mélissa Bacon de Mashteuiatsh a abandonné à quelques reprises ses études avant de venir étudier à Wendake. Elle est satisfaite de son choix et souligne l'aide et la compréhension de l'équipe du centre.



L'équipe du Centre de développement de la formation et de la main-d'œuvre huron-wendat avec quelques élèves autochtones.

Une équipe active

Une dizaine de personnes travaillent au centre. En plus des enseignants, on trouve un coordonnateur en réussite scolaire, un conseiller en orientation scolaire et professionnelle, un conseiller en sécurité du revenu, une agente de liaison en emploi et en formation et du personnel de secrétariat.

« La force du centre, nous dit madame Vincent, réside dans sa capacité d'accueil, son suivi individuel et surtout au fait que les élèves se retrouvent dans une communauté et partagent les mêmes objectifs et aspirations. La rigueur imposée en matière de rendement académique et d'assiduité assure en outre une crédibilité au centre. Pendant leurs études, on observe que les élèves reprennent confiance en leur potentiel et échafaudent des projets. »

« Différents comités ont été mis sur pied pour les aider à mieux s'intégrer au groupe, mentionne Marcel Godbout Gros-Louis, coordonnateur en réussite scolaire. Il y a les comités du bal, de la coopérative, du journal, des fêtes, etc. Des activités sportives se tiennent par ailleurs dans le gymnase de l'école primaire. » Le centre offre de plus des programmes de formation à temps partiel de niveau secondaire, à temps plein de niveau collégial et d'autres programmes de soutien aux étudiants. Pour communiquer avec le centre : (418) 842-1026.

PAPINACHOIS, UN SITE À VISITER

par Stéphane Bacon

On peut certainement dire qu'à l'été 1999, à sa toute première saison touristique, le Centre de villégiature de Papinachois a laissé sa marque. Ce site d'une grande beauté fait partie du territoire des Montagnais de Betsiamites et est situé à 8 km à l'est du village. Pas moins de 4 000 personnes ont défilé sur le site, notamment en effectuant une visite guidée au sein du village ancestral innu qui retrace l'histoire des Innus-Montagnais à travers quatre époques différentes. Fait à noter, outre le village ancestral, quelque 3 000 personnes ont pris un repas au restaurant Shipiss, alors que plus de 600 visiteurs ont logé, soit à l'auberge Mitshishu, soit dans le camping rustique.

Hormis la Côte-Nord qui constituait 16% de notre clientèle, 28% des visiteurs provenaient de Montréal, 18% des autres régions du Québec, 26% d'autres pays que le Canada dont 18% d'Europe.

Fiers de cette expérience unique, nous abordons la toute nouvelle saison touristique qui débute à compter du 15 mai, avec beaucoup d'optimisme. Nous misons sur des activités récréo-touristiques telles que la randonnée pédestre, la baignade, le canotage ou le kayak, et sur des croisières et expéditions sur la rivière Betsiamites; sans oublier, bien sûr, l'incontournable village ancestral innu qui fait l'objet de visites guidées.



L'auberge Mitshishu offre une vue sur le fleuve et peut accueillir 18 personnes.

L'auberge Mitshishu et le restaurant Shipiss sont ouverts à l'année et le centre de villégiature est un site exceptionnel à chaque saison. Les amateurs de plein air pourront loger en auberge ou sous des tentes en toile aménagées selon nos traditions.

Pour réserver : 1 888 246-5834.

16

COLLOQUE SUR LA TRAITE DES FOURRURES

La 8^e North American Fur Trade Conference (Colloque sur la traite nord-américaine des fourrures) s'est tenue du 24 au 28 mai 2000 à Akwesasne. C'est la première fois en 35 ans qu'une communauté autochtone est l'hôte de cet événement qui a lieu tous les cinq ans.

Des universitaires et des historiens autochtones et non-autochtones de toute l'Amérique du Nord ont traité des répercussions du commerce de la fourrure sur les peuples autochtones, des alliances commerciales, des techniques de piégeage, du rôle des femmes, etc. Les discussions ont porté principalement sur l'histoire du commerce des fourrures avec les Autochtones, mais un volet a été consacré à des questions contemporaines. Les organisateurs envisagent de publier un livre à la suite de ce colloque. Pour plus de renseignements, communiquez avec Bernice Lazore, au (613) 575-2377.

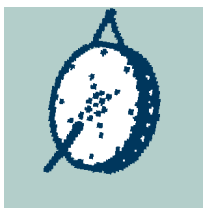
SCRUTIN ORIGINAL À LA ROMAINE

Les membres de la communauté montagnaise de La Romaine ont voté selon une méthode bien originale pour élire leur conseil de bande, le 28 août 1999. Pour chaque candidat et candidate au poste de chef et de conseiller, il y avait une boîte de scrutin sur laquelle était affichée sa photo.

Pour voter, l'électeur ou l'électrice recevait deux bâtonnets ou deux jetons qu'il ou elle déposait dans la boîte de son choix, soit un pour le poste de chef et l'autre pour un candidat au poste de conseiller. C'est ainsi que le chef Léo Mark a été élu avec 29 jetons de plus que son adversaire. Les Montagnais de La Romaine ont préféré ce mode d'élections à un autre plus moderne parce que c'est celui qu'ils ont toujours utilisé et qu'il convient bien aux aînés.

DÉCÈS DE JOE GRAY

L'homme d'affaires micmac de Listuguj et fondateur du site touristique Fort Listuguj, Joseph (Joe) Gray, est décédé le 2 février 2000 à l'âge de 59 ans, d'une maladie foudroyante. Il avait investi le fruit de toute sa vie de travail pour réaliser le Fort Listuguj, ouvert en 1998 et qu'il voulait un lieu de rapprochement entre toutes les nations. La nation micmaque a perdu un grand promoteur de sa culture et un entrepreneur dynamique.



PRÉSENCE AUTOCHTONE À MONTRÉAL

Le grand événement artistique et culturel autochtone, le festival Présence autochtone, aura lieu pour la 10^e fois à Montréal, du 12 au 21 juin 2000. Des Autochtones de toutes les Amériques y participent. L'organisation du festival est réalisée par Terres en vues, un organisme autochtone de Montréal qui a pour mandat de promouvoir les cultures autochtones. Présence autochtone est un des dix événements les plus importants à Montréal.

Cette fête comprend plusieurs activités dont un festival de films et vidéos, des compétitions de danses traditionnelles et de peinture, un défilé, un site extérieur d'artisans, de spectacles et de démonstrations d'art, des lectures publiques, des expositions, du théâtre, etc.

ART ET ARTISANAT À LA TUQUE

Le Centre d'interprétation de la culture autochtone de La Tuque a ouvert ses portes en mai 1999, sous l'égide du Centre d'amitié autochtone de l'endroit. Son mandat est de promouvoir l'apprentissage et le développement des arts et des métiers d'art traditionnels autochtones et la mise en marché de produits culturels.

Au cœur de la ville de La Tuque, à 167 km au nord de Trois-Rivières, le centre possède une boutique d'artisanat, une salle d'expositions et un centre de jour pour les Autochtones vivant en milieu urbain. C'est un lieu d'apprentissage pour les Autochtones voulant développer leurs talents artistiques, que ce soit en peinture, sculpture, artisanat, chant, danse, etc.

Le Festival multi-culturel d'art et d'artisanat s'y tiendra du 9 au 11 juin 2000, donnant l'occasion aux artistes autochtones de mieux se faire connaître. Pour information ou pour vous inscrire comme exposant ou musicien, appelez Lucie Quoquochi, au (819) 523-7691 ou télécopieur: (819) 523-2690.



Le Centre d'interprétation regroupe sous un même toit les cultures des 11 nations autochtones du Québec.



La troupe abénaquise Mikwôbaït.

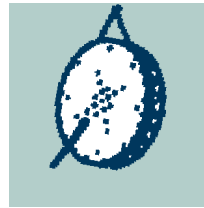
PRIX À DEUX ÉTUDIANTS EN GÉNIE

Hydro-Québec a décerné ses prix d'excellence pour les étudiants autochtones (volet universitaire) à deux étudiants en génie. Il s'agit de Jason McDougall, Algonquin de Pikogan, inscrit en génie de la production automatisée à l'école de technologie supérieure (ETS), et Louis-Philippe Gill, Montagnais de Mashteuiatsh, étudiant en génie électrique à l'Université Laval.

Chacun effectuera ce printemps un stage de 12 semaines à Hydro-Québec. Jason travaillera à Montréal, au sein de l'unité Projet de maintenance-Territoire Ouest et Louis-Philippe sera au poste Némiscau-Albanel, pour l'unité Installation transport de trans-énergie.

Les quatre récipiendaires de niveau collégial seront connus en juillet 2000 et recevront chacun un prix de 1 000\$.

PRÉVENTION DU SUICIDE



En avril dernier, s'est tenu à Québec le premier congrès international de la francophonie en prévention du suicide. À cette occasion, les congressistes ont pu entendre des témoignages vibrants d'émotion lors d'un atelier avec des Amérindiens, qui a débuté au son du tambour de l'Attikamek Richard Moar.

Fred Kistabish, un des dirigeants du centre de désintoxication pour jeunes à Gesgapegiag, a expliqué que le mot suicide ne faisait pas partie du langage de ses ancêtres. Les Algonquins, comme les autres Autochtones, vivaient une harmonie de partage et avaient une bonne santé physique et mentale. L'arrivée des missionnaires, la création des réserves, le bien-être (mal-être selon Fred) social, l'éducation obligatoire dans les pensionnats, l'accessibilité aux boissons alcooliques, aux drogues et aux médicaments sont tous des facteurs ayant changé la vie des Amérindiens. Aujourd'hui, Fred Kistabish se considère un survivant.

Marcel Petiquay est un intervenant en toxicomanie à Wemotaci. Il est aussi un survivant après avoir fait deux tentatives de suicide. Il a déjà effectué 10 interventions auprès de personnes en plein désarroi et nous a fait part du sentiment d'impuissance qu'il ressent devant le geste fatal posé par des Attikameks de sa communauté.

Jackie Kistabish, ex-présidente de Femmes autochtones du Québec, a livré un message d'espoir. Nouvelle mariée à 50 ans, grand-mère, mère, ex-travailleuse parajudiciaire, femme, c'est à tous ses titres qu'elle est venue se confier. Dès l'âge de 6 ans au pensionnat, elle avait perdu l'estime de soi. Jackie nous a parlé des malheurs de sa famille qui l'ont affectée. Elle avoue: « Pour survivre, je

suis allée chercher de l'aide, j'ai fait une thérapie. Maintenant, je ne me complique plus la vie; elle est tellement belle. »

Louise Généreux, d'origine attikamek, travaille au Centre Wapan de Wemotaci depuis 8 ans. Elle nous a décrit toutes les étapes d'une personne suicidaire et les avenues qui s'offrent à elle pour s'en sortir.

Pour le chef de Mingan, Jean-Charles Piétacho, il ne faut pas craindre de s'engager. C'est le travail de tous, pas d'un seul individu. « À titre de père et de chef, je me suis senti souvent démuni et des personnes qualifiées nous ont apporté des outils et nous ont formés. Je crois qu'on doit parler des problèmes sociaux de nos communautés et j'insiste pour que ce sujet soit à l'ordre du jour de toute réunion avec des chefs. »

Le message que ces personnes nous ont livré en est un d'espoir. Elles croient que le mal de vivre se guérit, entre autres, en suivant une thérapie.



De gauche à droite : Fred Kistabish, Marcel Petiquay, Jackie Kistabish, Louise Généreux et Jean-Charles Piétacho ont adressé la parole, à tour de rôle, aux congressistes.

GUIDE TOURISTIQUE AUTOCHTONE

La Société touristique des Autochtones du Québec (STAQ) vient de publier, en français et en anglais, un guide touristique autochtone accompagné d'une carte routière. Divisé par région touristique, le guide rend accessible les produits touristiques offerts dans les communautés amérindiennes et inuites du Québec.

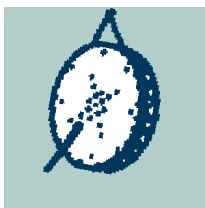
On peut obtenir **Les Autochtones du Québec, guide touristique 2000, Un monde à découvrir** en communiquant avec la STAQ au (418) 843-5030 ou, sans frais, au 1 877 698-7827 ou par courriel: staq@oricom.ca

MISSION D'ÉTUDE EN ALASKA

Les communautés autochtones et non autochtones situées près de la route de la Baie-James se sont regroupées afin de développer des produits touristiques pour les usagers de cette route. Du 1^{er} au 12 mai 2000, une délégation de douze personnes, dont une majorité de Cris, se sont rendues en Alaska pour étudier ce qui a été fait dans un contexte similaire, c'est-à-dire le long de l'autoroute traversant l'Alaska. Plusieurs infrastructures touristiques y sont implantées. Les touristes en font l'éloge à un point tel que la route elle-même est devenue une attraction touristique.

L'information recueillie servira de base à un plan de développement touristique pour la route de la Baie-James qui s'étend sur 620 kilomètres.

DES SESSIONS DE SENSIBILISATION



RÈGLEMENT DE DEUX REVENDICATIONS

Une douzaine de sessions d'Initiation au Québec amérindien et inuit ont été offertes depuis octobre 1999 au personnel de la fonction publique québécoise qui ont à travailler directement ou indirectement avec la clientèle autochtone. D'une durée de deux jours, les sessions, dispensées par le Secrétariat aux affaires autochtones, visent à informer et à sensibiliser le personnel aux réalités culturelles, sociales et économiques des Amérindiens et des Inuits. De plus, les actions que le gouvernement du Québec posent envers les Autochtones font l'objet de présentations.

Deux animateurs chevronnés, Philippe Nadeau et Jean O'Bomsawin, abordent l'histoire des Autochtones en Amérique, la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, la Loi sur les Indiens, le rôle du conseil de bande, les principaux préjugés, l'histoire des relations entre les Autochtones et les non-Autochtones dans le développement du territoire. Cette sensibilisation avait débuté avec la mise en œuvre de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. Très populaire, elle reprendra dès l'automne.

Deux communautés amérindiennes du Québec, Mashteuiatsh et Wendake, se sont entendues avec le gouvernement fédéral pour régler des revendications particulières. C'est ainsi que la nation huronne-wendate de Wendake recevra 12 millions de dollars pour la réserve des Quarante arpents cédée aux Hurons par les jésuites en 1742 et que le gouvernement fédéral a vendu aux enchères en 1904.

Pour sa part, Mashteuatsh a conclu une entente concernant la perte de certaines parties de son territoire cédées à des fins de colonisation au 19^e siècle. La communauté montagnaise recevra une compensation de près de 7 millions de dollars.

Ces ententes devaient être entérinées par la population de chaque communauté lors d'un référendum. Tous les membres de la bande âgés de 18 ans et plus, où qu'ils demeurent, étaient appelés à se prononcer. À Wendake, le référendum a eu lieu le 28 janvier 2000 et à Mashteuatsh, les 27 et 28 février 2000. Dans les deux cas, la population a entériné l'entente.

LES JEUX INTERBANDES ONT DIX ANS

Texte et photo de Raoul Kanapé

Mashteuatsh sera l'hôte des 10^e Jeux autochtones interbandes, du 2 au 9 juillet 2000. Déjà plusieurs communautés ont manifesté leur intérêt d'être présentes et le comité organisateur est à l'œuvre depuis quelques mois pour présenter ces jeux.

C'est le volet sportif qui occupera encore une large part. Cependant, Mashteuatsh veut redonner une place plus significative aux volets culturel, social et préventif et elle est à concocter des activités en conséquence.

Les jeux de l'an 2000 auront également un air de fête avec ce 10^e anniversaire, en ce début du millénaire. Deux événements spéciaux marqueront donc ces moments: le Gala des retrouvailles le 30 juin pour les chefs de mission, fondateurs, membres des différents comités organisateurs et toutes les autres personnes bénévoles, et une exposition relatant les neuf années d'existence des Jeux. Elle présentera des objets significatifs (vestes, médailles,

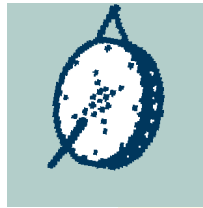
photos, etc.) et rappellera les beaux moments des jeux et les exploits des athlètes.

Une programmation très spéciale attend visiteurs et athlètes à Mashteuatsh pour le plus grand rassemblement pour la jeunesse sportive autochtone du Québec.



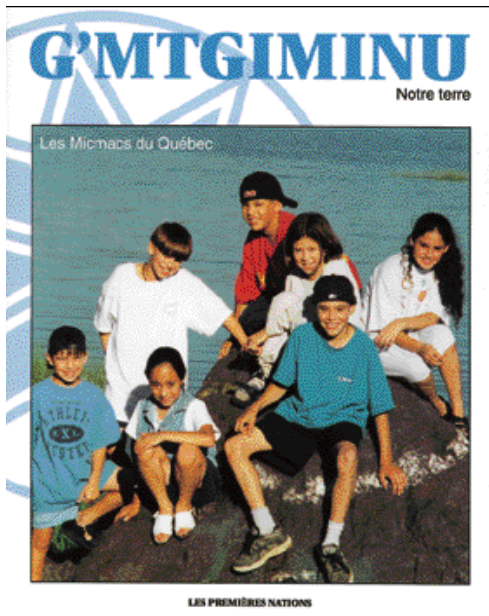
Depuis leur création, les jeux interbandes ont accueilli 5 800 athlètes.

PUBLICATION SUR LES MICMACS



Le Musée de la civilisation, en collaboration avec le ministère de l'éducation, a publié une brochure intitulée *G'mtgiminu* – prononcer gemotgiminou – *Notre terre, les Micmacs du Québec*. Il s'agit de la huitième publication de la collection *Les premières nations* destinée aux élèves de niveau primaire. On y trace un portrait

des trois communautés micmaques du Québec, en présentant la population et en décrivant les activités culturelles et économiques, les services communautaires, etc. Ce livre documentaire permet aux jeunes de découvrir le mode de vie actuel des Micmacs et de prendre conscience des transformations de leur mode de vie traditionnel.



20

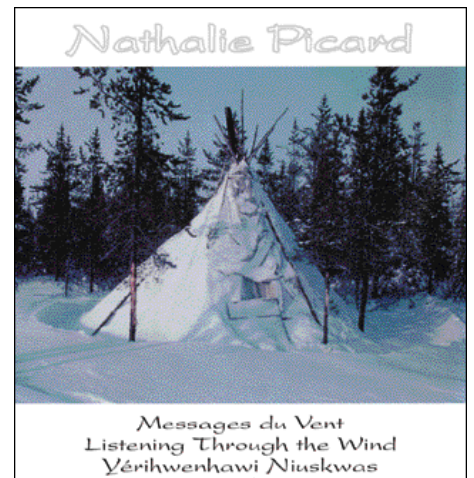
La brochure, abondamment illustrée, est disponible en français en librairie et à la Boutique du Musée de la civilisation au prix de 16 \$, tél. : (418) 643-9859. Un guide d'activités à l'intention des enseignants se vend 5,95 \$.

AVEZ-VOUS GAGNÉ ?

Voici les trois gagnants du jeu *À la rencontre des jeunes* de l'édition précédente: Evan K. Deer, 8 ans, de Kahnawake, Adamie Arnguk Phillie, 8 ans, de Kangisujuaq et Shan Radermaker, 11 ans, de Val-d'Or. Éva avait pêché le poisson.

MESSAGES DU VENT

La flûtiste-compositrice Nathalie Picard a réalisé son premier disque compact solo intitulé *Yérihwenhawi Niuskwaw* qui signifie *Messages du vent* en langue huronne-wendate. C'est une promenade dans la nature sauvage, guidée par le souffle de la flûte amérindienne... vers un cri au loin, comme l'appel du loup. Sa musique nous fait découvrir un univers sonore qui marie les instruments traditionnels amérindiens, tels que la flûte transversale iroquoise en os de chevreuil, des sifflets, des tambours et des hochets avec divers instruments qui rappellent les sons de la nature. Pour plus d'information, communiquez avec les Productions Licorne de mer, C.P. 341, Wendake (Québec), G0A 4V0 ou en écrivant seaunicornprod@hotmail.com



ABONNEZ-VOUS

Le magazine RENCONTRE est distribué gratuitement par le Secrétariat aux affaires autochtones. Vous pouvez vous abonner en remplissant et en nous retournant cette fiche dans une enveloppe affranchie à RENCONTRE, Secrétariat aux affaires autochtones, 1050, rue des Parlementaires, 4^e étage, Québec (Québec) G1R 5Y6. Vous n'avez pas à renouveler votre abonnement à chaque numéro de Rencontre.

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____ App. _____

Ville _____ Prov. _____ Pays _____ Code postal _____

ABONNEMENT en français en anglais

CHANGEMENT D'ADRESSE ou ANNULATION

Indiquez votre numéro d'abonné inscrit sur l'étiquette au dos de la revue _____

SAVIEZ-VOUS QUE ?



- Organisé par l'Association d'affaires des premiers peuples, le 3^e Gala des prix d'excellence Mishtapew s'est tenu à Québec le 17 mai dernier. Les douze prix décernés visent à reconnaître le travail et la réussite d'entrepreneurs autochtones issus de tous les milieux d'affaires. L'Inuite Mary May Simon agissait à titre de coprésidente d'honneur. Le Secrétariat aux affaires autochtones est un des commanditaires de cet événement qui fait place à maints musiciens, chanteurs et danseurs autochtones du Québec.
- Le 5^e Gala d'excellence de la région Nord-du-Québec se tiendra à Matagami le 23 septembre 2000. Une quarantaine de prix seront distribués et plus de 300 participants sont attendus. Il a pour but de reconnaître le mérite des gens de la région dans les domaines sportif, culturel, touristique et communautaire. Cet événement offre une occasion privilégiée aux populations autochtone et non autochtone de fraterniser.
- Les Croisières Essipit ont remporté les honneurs de la catégorie Attraction touristique (moins de 100 000 visiteurs) lors de la remise des Grands prix du tourisme québécois, pour la région de Manicouagan. Le Conseil de bande d'Essipit a mérité la médaille Ambassadeur pour sa participation à des salons en Belgique et en France. Le prix Tourisme plein air et aventure de la région Abitibi-Témiscamingue a été décerné à la Société de développement économique Amik de Pikogan. Un autre lauréat pour le prix Attraction touristique (moins de 100 000 visiteurs) dans Lanaudière est le Centre ethno-culturel Kanatha-Aki de Saint-Donat.
- L'école Badabin Eeyou de Whapmagoostui de la Commission scolaire crie a mérité à l'automne dernier un premier prix Essor pour avoir mis sur pied un atelier de céramique qui a permis aux élèves d'exposer leurs œuvres à Montréal lors du festival Présence autochtone en 1999. De cette manière, le ministère de l'éducation souligne l'éducation artistique et culturelle à l'école.
- Simon Awashish d'Obedjiwan a été nommé membre du conseil d'administration de la Société de la faune et des parcs du Québec tandis que Clifford Moar, chef de Mashteuiatsh, effectuera la même fonction pour l'organisme SACO-CESO.
- Edgar St-Onge de Betsiamites a reçu le prix du Mérite exceptionnel du ministère des Ressources naturelles en raison de l'excellent soutien apporté depuis 30 ans aux équipes de géologie sur le terrain, tant sur la Côte-Nord que dans la région de Schefferville.
- Lors du gala des prix nationaux d'excellence autochtones, Waneek Horn-Miller de Kahnawake et Konrad Sioui de

Wendake ont été honorés. La Mohawk de 24 ans s'est vue octroyer le prix Jeunesse. Médaillée d'or aux Jeux panaméricains et cocapitaine de l'équipe nationale féminine de water-polo. Waneek se rendra aux Jeux olympiques de cet été à Sydney, en Australie. Dans la catégorie service public, le prix a été remis à Konrad Sioui qui est négociateur et conseiller politique pour les Montagnais d'Uashat-Maliotenam. M. Sioui a été chef régional de l'Assemblée des premières nations du Québec et du Labrador pendant quelques années.

- Montréal accueillera le 4^e Festival mondial des jeux et sports traditionnels à l'été 2004. Les Mohawks de Kahnawake seront les hôtes de cet événement international d'envergure. Des athlètes d'une cinquantaine de pays rivaliseront d'adresse dans des disciplines héritées de leurs ancêtres et qui sortent de l'ordinaire.

CONFÉRENCE KATUTJINIQ



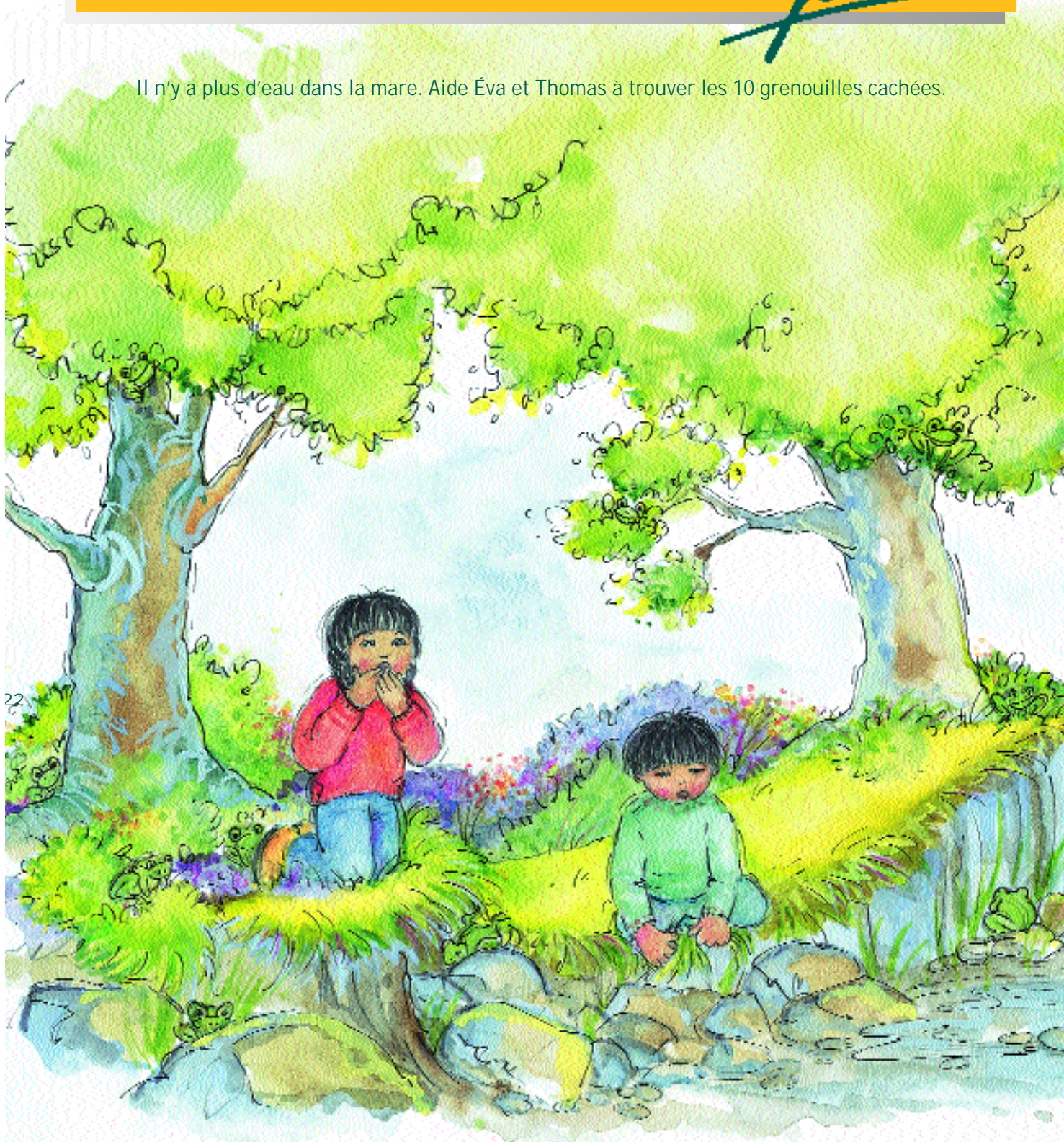
Joseph-Marie Laforest

Du 11 au 14 avril dernier, s'est tenu à Kuujuaq un sommet économique initié par la Société Makivik et le Conseil régional de développement Nord-du-Québec. En plus de l'assemblée générale de la Société Makivik, des ateliers thématiques couvrant 12 secteurs tels que l'éducation, la culture, l'économie traditionnelle et moderne, les femmes, la jeunesse, les affaires sociales, ont attiré 275 participants.

À LA RENCONTRE DES

jeunes

Il n'y a plus d'eau dans la mare. Aide Éva et Thomas à trouver les 10 grenouilles cachées.



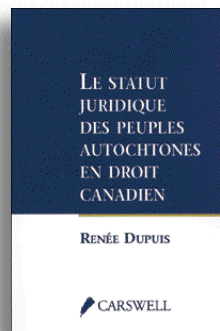
Fais parvenir tes réponses à la revue RENCONTRE, Secrétariat aux affaires autochtones, 1050, des Parlementaires, 4^e étage, Québec (Québec) G1R 5Y6, avant le 25 août 2000. N'OUBLIE PAS D'INSCRIRE TON NOM, TON ADRESSE ET TON ÂGE. Trois prix seront décernés parmi celles et ceux qui auront donné les bonnes réponses.

Page préparée par Marisol Sarrazin



LE STATUT JURIDIQUE DES PEUPLES AUTOCHTONES EN DROIT CANADIEN

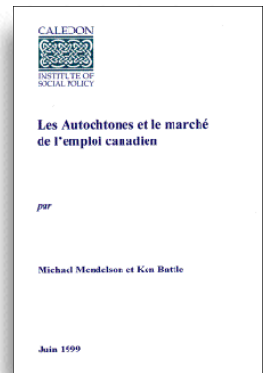
Dupuis, Renée, Le statut juridique des peuples autochtones en droit canadien, Scarborough, Ont., Carswell, 1999, 302 p., ISBN 0-459-27069-9, 55 \$. Disponible en français auprès de l'éditeur, tél. (450) 266-1086 ou 1-800-363-3047, téléc.: (450) 263-9256, courriel : commandes@edition-syvonblais.qc.ca .



Avocate spécialiste de la question autochtone, l'auteure explique le cadre juridique qui régit les Autochtones du Canada en mettant l'accent sur la situation québécoise.

LES AUTOCHTONES ET LE MARCHÉ DE L'EMPLOI CANADIEN

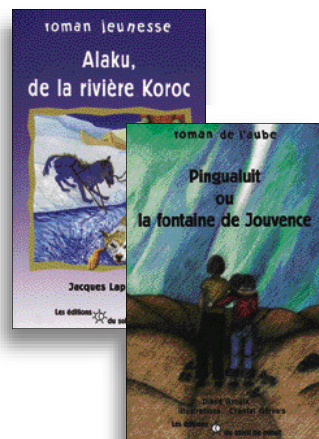
Mendelson, Michael et Ken Battle, Les Autochtones et le marché de l'emploi canadien, Caledon Institute of Social Policy, Ottawa, 1999, 27 p., ISBN 1-894159-48-9, 5,95 \$. Disponible en édition bilingue, français et anglais, en librairie.



Basée sur les données de l'Enquête auprès des peuples autochtones faite en 1991 et celles du recensement de 1996, cette étude analyse les taux de chômage et de participation au marché de l'emploi des Autochtones en les comparant à ceux de la population en général.

ALAKU, DE LA RIVIÈRE KOROC PINGUALUIT OU LA FONTAINE DE JOUVENCE

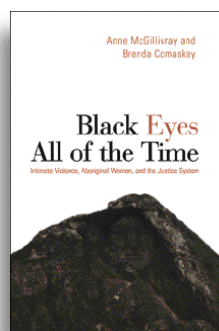
Saint-Damien, Les éditions du soleil de minuit, 1999, Alaku, de la rivière Koroc de Jacques Plante, 160 p., ISBN 2-9805802-9-5, 9,95 \$ et Pingualuit ou la fontaine de Jouvence, de Diane Groulx, 80 p., ISBN 2-9805802-5-2, 8,95 \$. Disponibles en français en librairie.



Jacques Plante a enseigné pendant six ans au Nunavik. Alaku, une aînée inuite, raconte de mystérieux événements survenus dans sa jeunesse. Un roman pour les 11 ans et plus. Dans l'ouvrage de Diane Groulx, Nirliq, une jeune Inuite, puise dans les traditions de son peuple pour aider sa grand-mère. Un récit pour les 8 ans et plus.

BLACK EYES ALL OF THE TIME

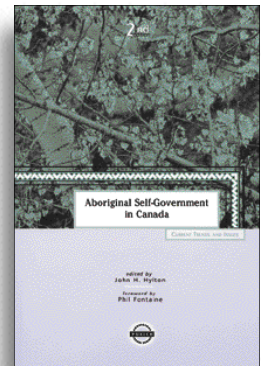
McGillivray, Anne et Brenda Comaskey, Black Eyes All of the Time: Intimate Violence, Aboriginal Women, and the Justice System, Les Presses de l'Université de Toronto, 1999, 200 p., ISBN 0-8020-8061-8, 18,95 \$. Disponible en anglais en librairie.



Des femmes autochtones racontent les actes de violence dont elles ont été victimes et qui minent leurs sociétés. Ce livre fait prendre conscience de l'urgence d'agir pour que de tels comportements ne soient plus tolérés.

ABORIGINAL SELF-GOVERNMENT IN CANADA

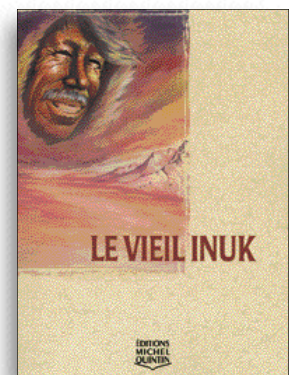
Purich Publishing, Saskatoon, Sask., édité par John H. Hylton, Aboriginal Self-Government in Canada, Current Trends and Issues, 1999, 480 p., ISBN 1-895830-14-1, 40 \$. Disponible en anglais en librairie.



Ce volume comprend des textes de plusieurs auteurs sur divers aspects de l'autonomie gouvernementale des Autochtones. Il s'agit d'un guide pour toute personne intéressée aux relations entre les Autochtones et la société canadienne.

LE VIEIL INUK

Vacher, André, Le vieil Inuk, Éditions Michel Quintin, 1999, 232 p., ISBN 2-89435-133-X, 16,95 \$. Disponible en français en librairie.



La merveilleuse histoire d'un aîné inuit qui part à la chasse au caribou avec son petit-fils et l'auteur. Ce sera sa dernière expédition. Un récit puissant inspiré de la vie d'un chasseur inuit. Reporter pour la télévision, l'auteur connaît bien les grands espaces canadiens, les humains et les bêtes qui y vivent.

Port de retour garanti
Secrétariat aux affaires autochtones
4^e étage
Édifice André-Laurendeau
1050, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1R 5Y6



21 juin

Jour national des peuples autochtones



SAA, Anni Picard

Plusieurs festivités auront lieu le 21 juin afin de souligner le Jour national des peuples autochtones. Ici, quelques membres de la troupe des danseurs Thunder Hawks de Kahnawake qui se produiront dans plusieurs pow-wow cette année.